

Charte d'accueil du Relais Petite Enfance



Le Relais Petite Enfance est un service municipal gratuit.

C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des professionnels de l'accueil individuel et des enfants.

Ses missions s'articulent autour de quatre fonctions principales, dont le soutien à la professionnalisation et l'animation de temps de rencontres et d'échanges. Cela se fait notamment à travers la proposition de temps collectifs d'activités d'éveil.

Le RPE permet de rompre l'isolement souvent ressenti par les assistants maternels.

Les temps d'accueil collectif sont ouverts aux assistants maternels et gardes à domicile accompagnés des enfants qu'ils accueillent, sur la base d'inscription préalable auprès de l'animatrice du RPE.

La participation aux activités d'éveil du RPE est un choix des assistants maternels et gardes à domicile, qui se fait en accord avec les parents employeurs (et fait l'objet d'une autorisation écrite signée du parent-employeur) et en tenant compte du rythme des enfants.

Le RPE est un espace de jeu, d'éveil, de rencontres et de socialisation pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile. Les enfants restent sous la responsabilité de leur assistant maternel : le Relais n'est pas un lieu d'accueil pour les enfants.

Cette charte a pour idée de définir des principes élémentaires pour assurer le bien être des jeunes enfants lors des temps d'accueil collectif au Relais.

Elle a été élaboré en concertation avec les assistants maternels et en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant.



Sécurité affective de l'enfant

- Adopter une attitude bienveillante et de disponibilité vis à vis des enfants.
- Si les échanges entre adultes sont importants, la priorité doit rester la disponibilité envers les enfants et l'accompagnement dans leurs jeux et explorations.
- Prévoir doudous et tétines pour le réconfort.

Rôle et positionnement professionnels

- En présence des enfants, les adultes doivent être attentifs à la nature de leurs échanges et au vocabulaire employé, ne pas émettre de jugement vis-à-vis de quiconque (familles, collègues, situations, enfants), ne pas évoquer les situations problématiques en leur présence.
- Faire preuve de discrétion professionnelle : respect de la vie privée de l'enfant et de sa famille, confidentialité des propos tenus dans le cadre du RPE.
- Respecter les pratiques professionnelles de chacun.
- Utilisation modérée des appareils photos, ne photographier que les enfants accueillis sur son propre agrément, dans le respect du droit à l'image des mineurs. Les téléphones portables sont mis sur silencieux pendant les temps collectifs.

Accompagnement et respect de l'enfant

- Respecter les émotions de l'enfant.
- Se mettre à hauteur des enfants, s'asseoir pour les accompagner du regard et de la parole, tant dans leurs activités que dans leurs explorations.
- Soutenir l'identité de l'enfant en évitant les surnoms systématiques, ne pas poser une étiquette.
- Il n'y a pas d'obligation de résultat dans le jeu ou l'activité proposée, mais une recherche de plaisir.

Autonomie de l'enfant

- L'observation est une bonne base pour accompagner le jeune enfant.
- Le jeu libre est son activité principale : ne pas forcer l'enfant à participer à une activité, à faire comme les autres, à être avec les autres si ce n'est pas son désir.
- Ne pas faire à sa place, laisser l'enfant faire seul, à son rythme.
- Faire confiance en l'enfant.
- Garder présent à l'esprit que l'esthétisme n'est pas le but recherché.